

DECISION N° 01396/MINDCAF/SG/DAC/SDBMM/SMP/2024 du 10 JUIN 2024
portant attribution de la Demande de Cotation N°000001/DC/MINDCAF/CIPM/2024 du 23 avril 2024
pour l'acquisition du mobilier de bureau pour les Services Centraux du MINDCAF.

LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2018/012 du 18 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;
Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu la Circulaire N°00000016/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;
Vu la Demande de Cotation N°000001/DC/MINDCAF/CIPM/2024 du 23 avril 2024 pour l'acquisition mobilière de bureau pour les Services Centraux du MINDCAF ;
Vu la Proposition d'Attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières en date du 04 juin 2024 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

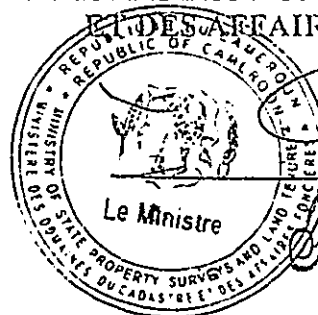
Article 1^{er} : Le Soumissionnaire ROOF BASE MEDIA SARL, est pour compter de la date de signature de la présente décision, désigné attributaire de la Demande de Cotation N°000001/DC/MINDCAF/CIPM/2024 du 23 avril 2024 pour l'acquisition du mobilier de bureau pour les Services Centraux du MINDCAF, pour un montant TTC de FCFA quarante-deux millions neuf cent dix-huit mille soixante-quinze (42 918 075), et pour un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : Le Directeur de cette Entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics du MINDCAF, à la porte N°232 de l'Immeuble Ministériel N°2, pour l'établissement et la signature du contrat y afférent. /-

Yaoundé, le 10 JUIN 2024

LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE
ET DES AFFAIRES FONCIERES

Ampliations :
- MINMAP
- ARMP



Henri Eyehé Ayissi